

# Infections sexuellement transmissibles (IST) à déclaration obligatoire

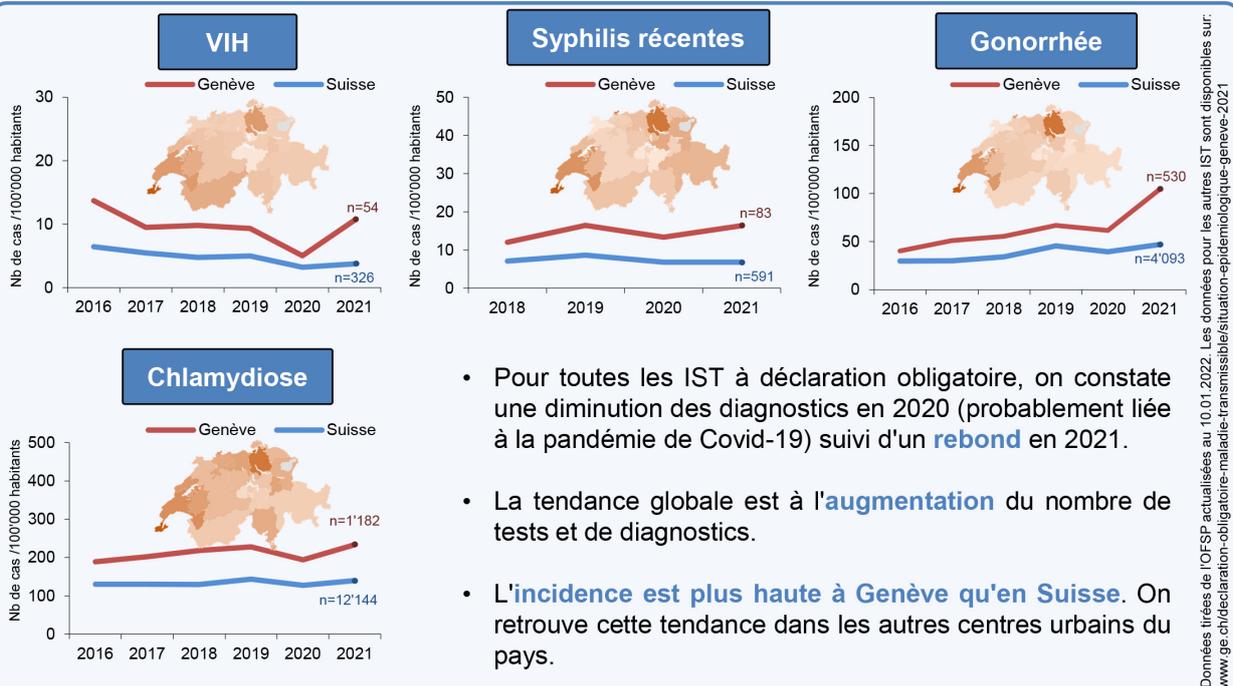
## Point d'information

Printemps 2022

IST à déclaration obligatoire par les laboratoires et les médecins prescripteurs:  
VIH, syphilis (tous les stades), gonorrhée, hépatite C, hépatite B.  
Les chlamydioses sont déclarées uniquement par les laboratoires.



**240'000 tests IST** à Genève en 2020,  
deux fois plus qu'il y a 10 ans



En 2021, près de **2'000 diagnostics d'IST** à déclaration obligatoire ont été posés sur le canton.  
Lorsqu'elles sont connues, les sources de déclaration sont les suivantes:

**21%**

associations

(par ex: Checkpoint, GSG, Aspasie, Profa)

**33%**

hôpitaux & cliniques

(par ex: HUG, cliniques, permanences)

**46%**

Médecins de ville

(par ex: gynécologues, dermatologues, internistes...)

Lors d'un diagnostic d'IST (hors chlamydia), le Service du médecin cantonal **envoie un formulaire de déclaration de résultat d'analyses cliniques** au médecin prescripteur (aussi disponible sur [www.baq.admin.ch/infreporting](http://www.baq.admin.ch/infreporting)).

Ces formulaires sont à renvoyer dans **un délai d'une semaine** au Service du médecin cantonal:

Par messagerie sécurisée: [mc-ge@hin.ch](mailto:mc-ge@hin.ch)

Par courrier: Service du médecin cantonal - Rue Adrien-Lachenal 8 - 1207 Genève